

Initiatives ministérielles

certain que nous pouvons nous entendre sur 90 p. 100 de son contenu. Peut-être, donc, pouvons-nous procéder comme il est suggéré.

M. le Président: Je remercie les députés de leurs contributions. Je dois expliquer qu'en vertu du Règlement, la présidence n'a pas le pouvoir de reporter unilatéralement le tirage. Je sais que les députés en sont conscients.

L'ensemble des députés semble disposé à remettre le tirage jusqu'après la tenue des discussions entre les trois partis. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances, et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7659).

Le président suppléant (M. Paproski): Quand la Chambre a interrompu ses travaux pour la pause-déjeuner, il restait 13 minutes au député d'Ottawa-Sud, plus 10 minutes pour les questions et les commentaires.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, nous avons encore eu droit à une longue discussion parce que le NPD voulait m'empêcher de prononcer mon discours. Ayant baissé de cinq points dans les sondages immédiatement après avoir élu un nouveau chef, je comprends qu'il ne veuille pas qu'un autre parti donne une explication méthodique et détaillée des objections qu'on oppose à la TPS. Je comprends aussi qu'il ne veuille pas de discours de 20 minutes: il compte peu de députés capables de prononcer un discours aussi long sur ce sujet.

Monsieur le Président, je voudrais vous citer un livre blanc que le gouvernement a publié le 18 juin 1987 pour exposer les objectifs de la réforme fiscale. On y lit ceci:

Les propositions de réforme fiscale ont été conçues de manière à répondre à cinq grands objectifs: l'équité, la compétitivité, la simplicité, la cohérence et la fiabilité.

Tels sont les objectifs de la réforme fiscale. Et voici la question que j'ai à poser au gouvernement: comment peut-il prétendre devant la Chambre que la taxe sur les produits et services que nous étudions répond à ces objectifs? J'affirme, quant à moi, qu'elle n'y répond pas du tout.

Est-elle équitable? J'ignore ce que ce mot signifie pour vous, monsieur le Président, mais on peut deviner le sens que lui donne le ministre en se basant sur ce qu'il a dit hier à ce sujet. À la page 7559 du hansard d'hier, on trouve la vision du Canada qu'il propose. Je cite:

C'est une vision teintée de conservatisme au sens le plus beau du terme: préserver ce qui est bon et assurer une qualité de vie meilleure aux prochaines générations en leur léguant un niveau de vie plus élevé et un environnement plus sain. . . cette vision se fonde sur une solide notion de la réalité et elle s'exprime par des actes et non par des paroles creuses.

Je conviens que sa vision du Canada, comme en témoigne la taxe sur les produits et services, est une vision teintée de conservatisme au sens le plus beau du terme. Elle est conservatrice, en effet. Elle reflète l'opinion des conservateurs selon laquelle nous n'avons à nous soucier ni des pauvres, ni des analphabètes, ni des étudiants, ni des habitants des régions éloignées du pays, ni du Nord.

Ce sont les Canadiens âgés, qui ont un revenu fixe et qui parviennent à peine à joindre les deux bouts, qui vont être les premières victimes de cette taxe. Les ministériels nous répètent, car nous avons soulevé la question à maintes reprises, que les pauvres bénéficient d'un crédit remboursable pour taxe de vente et ils pontifient comme le ministre qui a dit hier qu'ils l'avaient déjà augmenté par le passé et qu'ils récidiveraient encore dans l'avenir.

Je voudrais vous dire ce que le gouvernement pense vraiment des personnes âgées. Il y a au moins un de ses membres qui n'a pas peur de dire ce qu'il pense. Il s'agit du président du Comité des finances, le député de Mississauga-Sud. Voici ce qu'il dit au sujet des aînés dans le *Toronto Star* du 27 septembre 1989:

Les personnes âgées vivent à un rythme plus lent et ne dépensent pas autant que vous et moi. Elles n'usent pas leurs vêtements ni leurs meubles. Elles ne sortent pas beaucoup, ce qui coûte cher.